

La CGTR dénonce le “scandale” des “vacataires permanents”

▶ ENSEIGNEMENT

Combient sont-ils, ces “vacataires permanents” dans l'académie réunionnaise? Personne ne le sait exactement. “Peut-être environ cinquante” suggère Patrick Corré, secrétaire général de la CGTR Educ'action, qui prend fougueusement la défense de tous les agents précaires qui touchent de près ou de loin à l'école et dénonce un “scandale académique”.

Il s'agit en l'occurrence des “vacataires”, c'est-à-dire de personnes employées très ponctuellement pour des tâches administratives (secrétariat, comptabilité...) ou techniques. Ils sont rémunérés à l'heure, le temps de travail ne pouvant excéder 120 heures par mois. Le problème, c'est que certains “vacataires” sont en fait nommés sur des postes où ils accomplissent des tâches de longue durée, pour un salaire mensuel inférieur à 500 euros. Alors que s'ils étaient recrutés comme “contractuels” ils seraient mieux payés (avec l'indexation des 53%), même s'ils n'effectuent pas un temps complet.

Furieux, le syndicaliste montre comme preuve la fiche des états de service d'une agente d'un lycée de l'Ouest. Employée comme contractuelle de février à juillet 2008, elle devient ainsi vacataire d'août 2008 à décembre 2011, avec des interruptions de contrats correspondant aux vacances scolaires. Ce qui permet à l'employeur (rectorat) de faire de sacrées économies, et prive l'agente de salaire pendant les vacances, et d'indemnisation en cas de maladie ou de congé de maternité.



▶ Patrick Corré exige une “requalification sans conditions”. (Photo d'archives Eric Lejoyeux)

Sur le même principe, une autre agente accumule ainsi les petits contrats depuis avril 2007, dans différents services du rectorat, puis dans deux lycées dionysiens.

DEUXIÈME COMMISSION DE RECRUTEMENT

Selon la CGTR Educ'action, qui produit une note du ministre de l'Education nationale, tous ces “vacataires permanents” devraient être immédiatement recrutés comme contractuels. D'autant plus le ministre avait promis en novembre 2010 de mettre un terme à ce fonctionnement dès la rentrée 2011, suite à des injonctions de la Cour des comptes et de la Communauté européenne.

Est-ce pour cela que plusieurs agents vacataires ont reçu récemment une invitation à se présenter (dès jeudi) devant une commission de recrutement de contractuels? L'une d'entre elles s'étonne: “J'étais déjà à la commission du 22 septembre 2005, où ma candidature a été retenue. Lorsque j'ai appelé le rectorat, on m'a répondu que c'était une commission d'une autre époque”. En écoutant ce témoignage, Patrick Corré s'étrangle et envoie une lettre ouverte au recteur Mostafa Fourar, lui demandant “L'annulation immédiate de vos convocations des vacataires permanents devant une commission de recrutement. La requalification doit avoir lieu sans conditions” ■